

COMMUNE DE MESNIL ROUSSET 27390

REÇU LE 02 AOUT 2010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation : 10.06.2010
Nombre de conseillers en exercice : 9
Nombre de conseillers présents : 8
Nombre de votants : 9

Date d'affichage : 17.06.2010

SOUS-PREFECTURE

28 JUIN 2010

BERNAY

L'an deux mil dix, le vingt deux juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MALCAVA Didier, Maire.

Etaient présent : Mme FAVRE Lucette, Adjointe M. CHARTIER Michel, M. ALLOUX Georges, M. BOURGUIGNON Jean-Pierre, M. HOFMANN Klaus, M. LEGENDRE Eddy, Mme LHOMME Valérie.

Absents : M. ALLAINMAT Jacques (pouvoir à M. MALCAVA).

M. ALLOUX Georges a été nommé secrétaire de séance

Objet de la délibération :
AVIS SUR LE SCOT

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier du Pays Risle Charentonne qui nous présente le projet de SCOT et nous demande d'émettre un avis sur ce document.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- Emet un avis défavorable sur le projet de SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays Risle Charentonne

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous Préfecture le 28 Juin 2010
Et publication ou notification du 24 Juin 2010
Le Maire
D. MALCAVA



Pour copie conforme,
Le Maire
D. MALCAVA

